

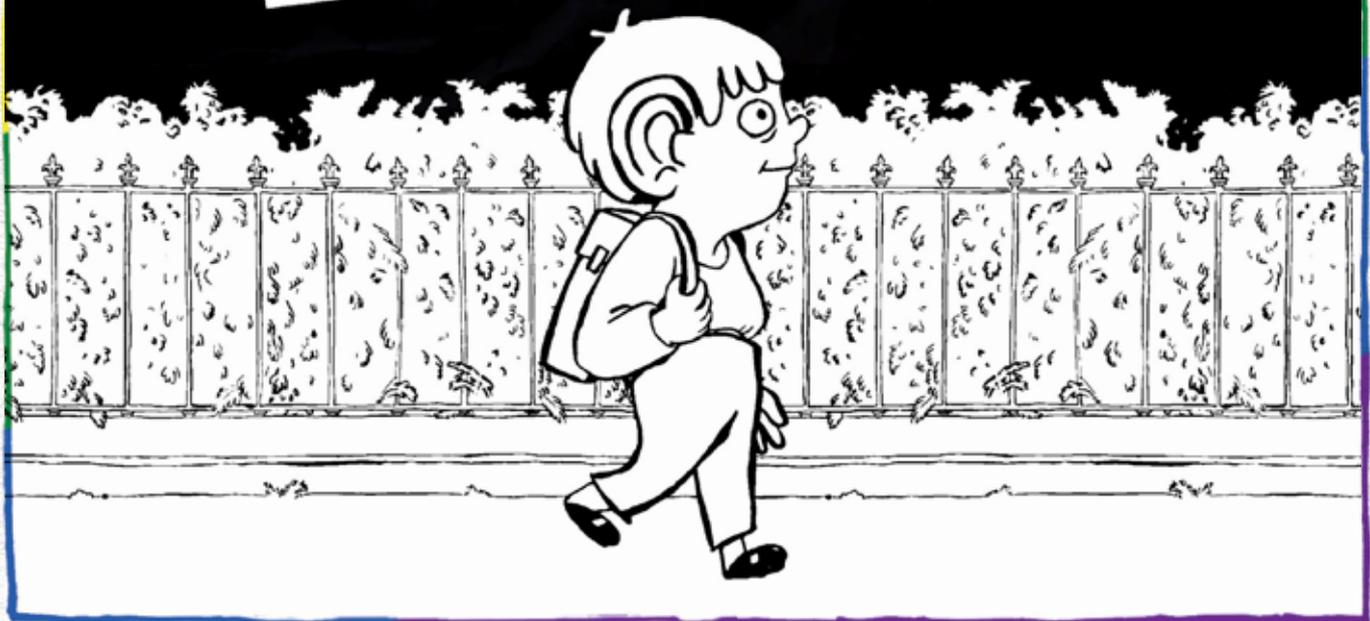
HOMOPHOBE / PAS HOMOPHOBE

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES
ET LA HAINE ANTI-LGBTQIA+

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Dessinez
Créez
Liberté
présente

HOMOPHOBE /
PAS HOMOPHOBE



© Le Meur



Une vidéo éducative réalisée par Agathe André, Margot Le Meur et Nicolas Motion
à découvrir sur le site et la chaîne YouTube de Dessinez Créez Liberté (DCL).



Vidéo réalisée en janvier 2024
à découvrir sur la chaîne YouTube de DCL

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

2 heures :

- Diffusion de la vidéo (4 min)
- Qu'est-ce qui a été retenu et compris ?
- Vrai ou faux : déconstruire les préjugés
- Triptyque de l'homophobie
- Transidentité et intersexuation
- Pistes de discussion
- Histoire des luttes LGBT+ pour l'égalité

Annexe « éducation à la sexualité »

- Adolescence, amours, virginité et consentement
- Violences sexuelles, prostitution et pornographie
- IST et HIV
- Grossesses, contraception et IVG

Parce que ce module touche à l'intimité de chacun et à certaines représentations collectives des sexualités*, des orientations sexuelles et des identités de genre* (réelles ou supposées), il est important de privilégier l'échange et les discussions, de faire circuler la parole librement et sans jugement. Dans un premier temps, on pose des questions, les plus neutres possibles, et dans un second temps, on s'appuie sur les réponses données pour :

- expliquer et déconstruire des perceptions erronées ou des clichés* surannés qui sont, le plus souvent, les fruits de l'ignorance ou du mimétisme (formules entendues à la maison, discours religieux, effet de groupe).
- poser les termes de certains débats de société actuels complexes, sans prendre parti, afin d'ouvrir des pistes de réflexion et de nourrir l'esprit critique.



DIFFUSION DE LA VIDÉO (4')

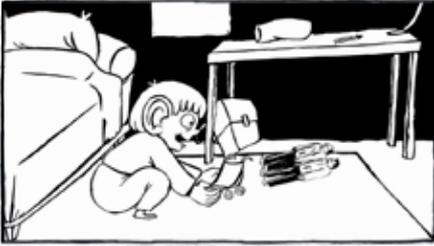
QU'EST-CE QUI A ÉTÉ RETENU ET COMPRIS ?

Que raconte cette vidéo ?

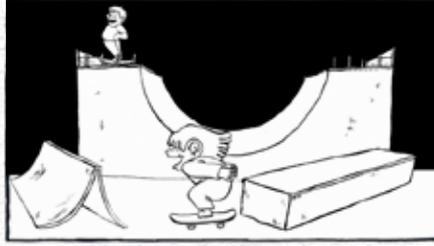
C'est l'histoire d'un couple (ici, un homme et une femme) qui fait un bébé. Un bébé qui se transforme au fil du clip. C'est le récit de son évolution jusqu'à la fin de son adolescence avec un focus sur des moments-clés.

OBSERVATION

Comme devant un dessin de presse, la première étape consiste à décrire sans interpréter.



Le personnage rentre de l'école (il porte un cartable), joue avec une poussette puis avec deux figurines masculines aux torsos nus et baraqués. Il les fait s'embrasser. Les parents éclatent de rire.



Le personnage a grandi, ses cheveux ont poussé. On le retrouve au skate-park sur sa planche.



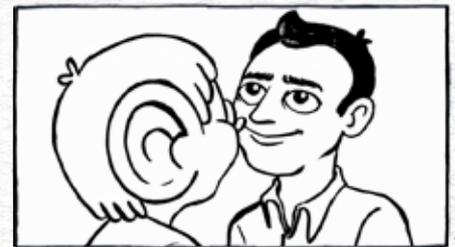
Le personnage est assis en tailleur avec deux camarades autour d'une bouteille qui tourne. La bouteille s'arrête et désigne l'un d'entre eux. Ce dernier crache en direction de notre personnage, soudain mal à l'aise en repensant au baiser de ses figurines.



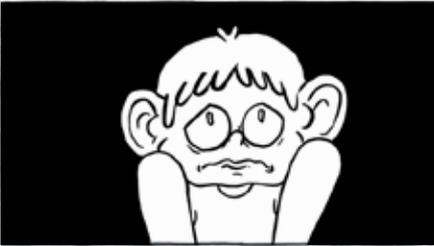
Le personnage a désormais les cheveux jusqu'aux épaules et l'âge d'entrer au collège. Il semble terrorisé. On lui tire les cheveux. Il crie et pleure dans les couloirs.



Le personnage dont les cheveux ont été coupés est recroquevillé dans sa chambre et reçoit plusieurs messages téléphoniques le qualifiant de «PD».



Jetée à terre, l'une des figurines se transforme en jeune adulte et se retrouve face à face avec notre personnage. Ils se regardent dans les yeux, se donnent la main, s'enlacent et s'embrassent sur la bouche.



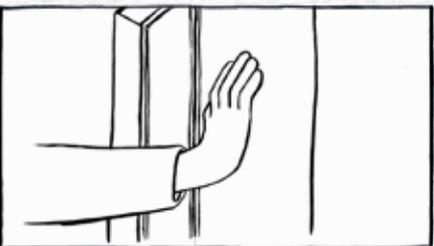
Au moment du baiser, les deux garçons, surpris, rouvrent les yeux. Une bulle dans laquelle on lit «sale pédale!» apparaît, suivie de près par le père en colère qui lui indique la sortie en hurlant «dégage!». On entend une porte claquer.



Le garçon est à la rue et se protège de la pluie avec un carton. Il pleure, attrape une bouteille cassée et se coupe le poignet. Les larmes, les gouttes de pluie et de sang s'entremêlent.



Le garçon écarquille les yeux et pose son regard sur un couple, d'hommes ou de femmes, qui se donne la main, rit et pénètre dans un immeuble.



Le garçon se dirige vers l'immeuble sur lequel est inscrit «Centre LGBTQIA+». Il pousse la porte



On entend un brouhaha joyeux. La vidéo, jusqu'ici en noir et blanc, passe en couleur. On voit le couple et une personne debout derrière un comptoir. Sur les affiches, on peut lire: «Love is love» et «Gay is ok». Notre héros pleure de joie.

INTERPRÉTATION

• Qu'est-ce que le « jeu de la bouteille » ?

Il s'agit d'un jeu pratiqué à plusieurs personnes assises en cercle autour d'une bouteille vide qu'elles font tourner chacune leur tour et aléatoirement pour désigner un(e) autre participant(e) : celui ou celle visé(e) par le goulot doit embrasser la personne qui a fait tourner la bouteille (ou répondre à « action ou vérité »).

• Selon vous, pourquoi le personnage semble-t-il terrorisé par son entrée au collège ? Pourquoi semble-t-il mis à l'écart ? Pourquoi se fait-il tirer les cheveux ?

Peut-être parce qu'il ou elle a de grandes oreilles, qu'il ou elle est petit(e) pour son âge, qu'il ou elle est mal peigné(e), mal habillé(e), etc. Les raisons ne manquent pas quand on paraît différent des autres de devenir le bouc émissaire, d'être mal traité et harcelé* par ses camarades.

Qu'est-ce que l'hétérosexualité ?

L'hétérosexualité (du grec *heteros* : « différent ») est l'attraction physique, sexuelle, affective pour des personnes de sexe différent de soi : les femmes sont attirées par des hommes, les hommes sont attirés par des femmes.

Qu'est-ce que l'homosexualité ?

L'homosexualité (du grec *homo* : « semblable, pareil ») est l'attraction physique, sexuelle, affective ou romantique pour des personnes du même sexe que soi. On dit « lesbienne » pour les femmes homosexuelles et « gay » pour les hommes homosexuels.

Qu'est-ce que l'homophobie ?

L'homophobie (de l'abréviation « homo » de homosexuel(le) et du grec *phobos* : « peur, crainte ») désigne les attitudes ou les manifestations de mépris, de rejet, d'exclusion ou de haine envers les personnes homosexuelles (réelles ou supposées) ou envers les personnes dont l'apparence ou le comportement dérogent aux représentations de la féminité et de la masculinité.

Sur la période 2016-2021, le nombre d'actes anti-LGBT+ a doublé (+104%)¹.

• Selon vous, quelle est l'origine du terme « PD » ?

À cette question, on nous répond fréquemment que « pédé » serait une abréviation de « pédophile ».

Très peu savent que ce mot vient de la Grèce antique et de « pédéraste », qui désigne, à l'origine, un adulte chargé de l'éducation morale, civique et sexuelle d'un jeune garçon. La coutume voulait que « l'érastrate » initie son « éromène », un jeune garçon âgé entre 12 et 18 ans, appelé à devenir citoyen. Attention donc à ne pas mettre sur le même plan pédophilie et homosexualité, pédocriminalité et orientation sexuelle !

• À quel moment de la vidéo peut-on être sûr que le personnage est un garçon ? Pourquoi ?

Rien jusqu'à la séquence où le personnage se fait traiter de « PD » ne permet d'affirmer avec certitude qu'il s'agit d'une fille ou d'un garçon (ni quand il est bébé, ni quand il joue dans sa chambre, ni quand il skate, ni quand on lui refuse un baiser au jeu de la bouteille, ni quand il pleure et porte des cheveux longs ou courts...) à moins de reconduire des clichés sexistes ou des idées reçues sur ce que doivent être un garçon et une fille.

« PD » est une insulte à caractère homophobe qui vise uniquement les gays (réels ou supposés). On ne dit pas d'une fille qu'elle est « PD ». Elle peut être traitée de « gouine », de « salope », de « pute », mais pas de « PD ».

A posteriori, on comprend mieux certaines séquences :

- Au jeu de la bouteille, le garçon désigné par le goulot est dégoûté par l'idée d'embrasser un autre garçon puisqu'il lui crache dessus. C'est son droit de ne pas vouloir embrasser quelqu'un mais il n'avait pas à l'exprimer de manière aussi brutale, aussi humiliante.

- Au collège, le personnage se fait tirer les cheveux parce que cette coupe ne correspond pas à l'image que ses camarades se font d'un garçon (les cheveux longs ce serait uniquement pour les filles !). D'ailleurs, on finit par les lui couper courts pour qu'il corresponde à ce cliché*.

- Le personnage brise violemment l'une de ses figurines masculines parce qu'il refuse ce désir qu'il ressent pour les garçons. Cette attirance le rend différent des autres et provoque le harcèlement* de ses camarades.

• Que signifie « LGBTQIA+ » ?

Il s'agit d'une abréviation pour traduire Lesbienne*, Gay*, Bisexuel.le*, Transgenre*, Queer*, Intersexe* et Asexuel.le*, le « + » incluant les nombreux autres termes désignant des genres* et des sexualités.

• Qu'est-ce qu'un « centre LGBTQIA+ » ?

Il s'agit d'un local associatif dont la mission est d'accueillir, d'écouter, de soutenir (psychologiquement, médicalement ou juridiquement), d'informer et d'orienter les personnes LGBTQIA+ vers des structures adaptées.

L'association peut aussi proposer des interventions en milieu scolaire et/ou des actions pour lutter contre la haine, les discriminations et les violences anti-LGBT+.

(1) Source : Service statistiques du ministère de l'Intérieur

VRAI OU FAUX ?²

Question 1

«**Est-ce que tous les gays* sont efféminés et toutes les lesbiennes*, masculines?**».

Non, bien évidemment. C'est ce qui s'appelle un préjugé*, un stéréotype de genre*.

• Qu'est ce qu'un garçon «efféminé»?

«Efféminé»: qui a les caractères physiques et moraux que l'on prête culturellement aux femmes.

- Selon vous, quels seraient ces fameux caractères associés aux femmes?

Réponses possibles: la douceur, la sensibilité, la fragilité, le sentimentalisme, le romantisme, la délicatesse, la compassion, la féminité, la coquetterie, la maternité, etc.

Des caractères guère valorisants ni valorisés, semble t-il, puisque qualifier un garçon d'«efféminé» est rarement un compliment et renvoie les filles à un statut inférieur à celui des garçons. Un garçon qui «ressemblerait» à une femme, qui serait sensible ou délicat dans ses manières, dans ses traits ou dans son style ne serait donc pas tout à fait un homme? Un homosexuel serait-il un sous-homme?

Ex: Qu'est-ce que courir comme une fille?

Après l'imitation, poser la question: les filles, vous courez comme ça?

- Selon vous, quel est le contraire de «efféminé»?

Réponses possibles: viril, fort, musclé, puissant, vigoureux, bagarreur, compétitif, poilu, etc.

Dire que «les gays sont efféminés» ne repose sur rien: lorsque l'acteur Wentworth Miller, héros de la série *Prison break* ou le boxeur portoricain Orlando Cruz ou le rugbyman Jérémy Clamy Edroux ou le footballeur franco-tunisien Ouissem Belgacem ont révélé leur homosexualité, personne ne s'y attendait car ils n'en avaient pas «l'apparence»!



- Pouvez décrire ce dessin? Que voit-on?

- Sur ce dessin comment sait-on que le personnage allongé au sol est homosexuel?

Bien que ses camarades le désignent ainsi, rien ne prouve qu'il est homosexuel. Ce dessin de Lodi traite des agressions et du harcèlement homophobes à l'école. Il dénonce la mécanique de déresponsabilisation des agresseurs qui conduit à penser que le problème, c'est la victime.

Dessin de Lodi issu de l'expo «Harcèlement, des dessins pour en parler», mise à disposition gratuitement via le site de DCL.

• Qu'est-ce qu'une femme «masculine»?

Réponses possibles: c'est une femme qui ressemblerait à un homme. Elle serait donc musclée, virile, puissante, bagarreuse, compétitive, poilue, etc.

Dire que les «lesbiennes* sont masculines» ne repose donc sur rien: les chanteuses Angèle, Pomme, Hoshi ou encore l'actrice Angelina Jolie ne correspondent en rien à ces représentations.

- Que cache l'expression «garçon manqué»?

Cette formule désigne un manque, une absence. On l'entend souvent à propos des filles qui jouent comme et avec les garçons, comme s'il y avait des jeux spécifiques pour l'un ou l'autre, mais surtout comme si elles avaient été à «ça» de pouvoir accéder au «club privilégié» des garçons! «Le garçon manqué» aurait donc toutes les caractéristiques des garçons, malheureusement, ça reste une fille ratée. Là encore, cette expression reconduit, insidieusement, une hiérarchie et une vision inégalitaire entre les hommes et les femmes.

• Selon vous, comment reconnaître un gay d'un hétéro et une hétéro d'une lesbienne?

À moins que l'intéressé(e) ne l'ait formulé, il n'y a rien qui puisse le déterminer.

• Y'a t-il une seule féminité? Une seule masculinité?

Il y a mille et une masculinités (sauf pour les masculinistes*), mille et une féminités.

On les retrouve en chacun de nous, comme une subtile combinaison. On peut être délicate et compétitive, musclé et romantique, etc.

Pleurer, rire ou crier n'a pas de genre!

Les femmes comme les hommes peuvent souffrir des assignations de genre réductrices, voire les interioriser.

• Qu'est-ce que la norme? Qui la fait? Y sommes-nous tous soumis?

La norme est une règle de conduite qui s'impose à un groupe social, qui dicte ce qui doit être. Par extension, c'est un principe moral et discriminatoire auquel se réfère un jugement de valeur, comme s'il fallait se plier à la norme pour être «normal» et conforme à la majorité.

Les normes, élaborées par les individus, les groupes, les idéologies, les religions, évoluent au fil des siècles et diffèrent selon les cultures.

(2) Source: Association Le Refuge, livret de médiation, 2015

• Sexe, identité de genre et orientation sexuelle: de quoi parle t-on ?

- **Le sexe biologique** (femme ou homme) est défini par les organes de naissance (vagin ou pénis).

- **L'identité de genre*** ne dépend pas du sexe biologique: on peut naître dans le corps d'une femme mais se sentir homme et vice-versa. Il existe de nombreuses identités de genre: les personnes cisgenres*, les personnes transgenres*, les personnes non-binaires*, les personnes agenres*, etc. L'identité de genre ne définit pas l'orientation sexuelle.

- **L'orientation sexuelle** ne dépend ni du sexe biologique ni du genre, c'est l'attraction affective et sexuelle que l'on a: pour une personne du même sexe que le sien (homosexualité), pour une personne du sexe opposé (hétérosexualité*), pour des hommes et des femmes à la fois (bisexualité*), pour une personne sans considération de son genre ou de son sexe (pansexualité*). Enfin, l'asexualité* désigne des personnes qui ne ressentent pas d'attraction sexuelle - tout en pouvant être attirées affectivement par quelqu'un - sans que cela ne constitue un problème pour elles.



© Endemol France production

Féminités, masculinités & identité de genre*: l'art du drag.

Popularisé par l'émission *Drag Race* sur France 2 (près de 7 millions de téléspectateurs de tout âge et de toute orientation sexuelle), l'art du drag est un show, une performance artistique qui questionne les normes de genres*. Femmes trans, hommes trans, personnes racisées, barbues, grosses... la communauté drag rassemble des profils divers et des artistes qui jouent avec les stéréotypes de la féminité et de la masculinité pour mieux les questionner. La Drag Queen est un homme qui se glisse sur scène, dans la peau d'un personnage féminin exagéré jusqu'à la caricature (perruques, rembourrage des seins et des fesses, maquillages outranciers et tenues extravagantes, etc.). Le Drag King, moins connu, est une femme qui se glisse dans la peau d'un personnage masculin exagéré jusqu'à la caricature (barbe, moustaches, rembourrage des abdos et du slip, postures machistes, etc.).

Le drag est apparu au XIX^e siècle aux États-Unis et a participé aux mouvements pour les droits LGBT dans les 70's. En France, il s'inspire de la tradition du transformisme né dans les cabarets entre 1940 et 1980, une culture du travestissement pour ressembler à des vedettes. Source : Clémentine

Source : Clémentine Gallot, *Causette* n° 148, octobre 2023

Question 2

«Est-ce que les homosexuel(le)s ont plus de risques de faire une tentative de suicide que les hétérosexuel(e)s?»

Oui. Bien qu'il soit difficile de quantifier précisément le taux de suicide chez les personnes LGBT+, puisque beaucoup ne se déclarent pas comme telles et se dissimulent, il est bien plus élevé que dans la moyenne nationale. Aux États-Unis, une étude récente montre que la moitié des jeunes Américains LGBT+ ont sérieusement envisagé une tentative de suicide en 2021 et 14% sont passés à l'acte. Selon SOS Homophobie, les jeunes LGBTQ+ sont «2 à 7 fois plus exposés au risque de suicide».

• Selon vous, pourquoi?

Les homosexuel(le)s n'ont que très peu (voire pas du tout) de soutien familial, au contraire, par exemple, d'une personne victime de discrimination raciale qui sera comprise et entendue par sa famille (sauf exception, elle est de la même origine et/ou de la même couleur de peau que ses parents).

Les homosexuel(le)s ont toutes les raisons de se suicider plus celles venues de leur rejet en raison de leur orientation sexuelle.

Question 3

«Les insultes* homophobes sont-elles punies par la loi au même titre que le racisme?»

Oui. Comme pour le racisme, le mobile LGBT+phobe constitue une circonstance aggravante des crimes et des délits, que la victime soit ou non lesbienne*, gay*, bi* ou trans*.

• Connaissez-vous des insultes* à caractère homophobe et/ou transphobe ?

Pour **les gays* et les trans***: «pédé», «pédale», «tarlouze», «tafiolle», «fiotte», «tantouze», «travelo», «folle», etc.

Pour **les lesbiennes***: «goudou», «gouine», «gouinasse», «bouffeuse de chattes», «brouteuse», «lesboss», «salope», «chaudasse», etc.

Termes généralement accompagnés des adjectifs «sale», «gros(se)» ou «vieux/vieille», histoire qu'il n'y ait aucun doute possible sur les intentions malveillantes du locuteur.

Les injures LGBT-phobes sont punies par la loi et représentent la moitié des plaintes des personnes LGBT+.

• Que dit la loi et quelles sont les peines encourues³?

Les auteurs de propos LGBT-phobes encourent des sanctions allant de l'amende à la peine d'emprisonnement. Tout dépend de la teneur et des circonstances dans lesquelles ont été tenus ces propos.

(3) Source : ministère de l'Intérieur

- En cas d'**injures*** et de **diffamation* LGBT-phobes** (parole, écrit, commentaire sur les réseaux sociaux), la peine encourue peut aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

- En cas de **discriminations*** ou d'**agressions physiques**, fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, la peine encourue peut aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Les mineurs ne sont pas jugés devant les juridictions pénales ordinaires, mais ils ont à répondre de leurs actes devant le juge des enfants, le tribunal pour enfants ou la cour d'assises des mineurs.

• «Pédé», «enculé»: insultes* ou langage courant?

«Conne/con» ne faisant plus référence au vagin quand on l'emploie est désormais une insulte neutre appartenant au langage courant. En revanche, les qualificatifs «pédé» et «enculé» - qui peuvent échapper à la personne qui les prononce - demeurent discriminatoires puisqu'ils servent encore à désigner et à insulter les homosexuel(e)s (réels ou supposés).

Le législateur propose d'ailleurs une loi pour interdire l'accès au stade aux supporters qui tiendraient ce genre de propos lors de rencontres sportives.

Durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une Maison des fiertés* a été installée pour permettre une meilleure représentation et visibilité des athlètes LGBT+ et pour sensibiliser le grand public aux valeurs d'inclusion et de respect véhiculées par le sport.

• Humour ou homophobie?

Dans *Drag Race*, on a pu entendre des candidates s'appeler «mes p'tites travelottes». Là, il ne s'agit pas d'une insulte transphobe, mais de la réappropriation par une communauté d'un terme discriminatoire et dévalorisant afin de le retourner contre ceux qui l'emploient à mauvais escient, d'en faire un outil d'émancipation et de fierté*. C'est un humour d'entre-soi. Bien que tout dépende du degré d'intimité et d'amitié entre deux individus, si l'on n'est ni gay ni lesbienne, «PD» et «gouine» sont des insultes* à caractère homophobe avant d'être des termes affectueux.

On retrouve également ce vocabulaire d'entre-soi dans la communauté noire avec «négro» ou dans la communauté juive avec l'humour juif.

POUR LES LYCÉENS !

«Enculé» et lesbophobie: les reflets d'une société de domination, inégalitaire et patriarcale.

• «Enculé» désigne la sodomie et l'homosexuel dit, à tort, «passif». Non seulement, la pénétration n'est pas le seul acte possible entre deux hommes (elle peut, d'ailleurs, concerner deux femmes), mais cette expression cherche à dévaloriser et à humilier celui qui est visé en laissant entendre que le pénétrant est forcément le dominant, et le pénétré forcément le dominé, le faible, le pauvre type. Une fois encore, «l'enculé» serait donc un sous-homme qui se confondrait avec la femme (puisque celle-ci, selon une vision normative, est forcément la pénétrée dans le couple hétérosexuel), un être dominé, voire à dominer, au même titre que celle-ci. Ou pour le dire autrement, dans cette hiérarchie sexuelle, les homosexuels et les femmes bénéficient tous deux d'un statut inférieur propre aux sociétés patriarcales*.

• Les lesbiennes*, quant à elles, parce qu'elles sont indépendantes des hommes sur le plan affectif, familial et sexuel, transgressent les normes* du patriarcat. La lesbophobie, la haine envers les lesbiennes, traduit une volonté de les domestiquer et de les remettre à leur place au côté des hommes. voire à leur service. La pornographie hétérosexuelle, par exemple, met toujours en scène des femmes qui couchent ensemble pour nourrir les fantasmes des hommes. Dans ces scénarios, elles se révèlent, d'ailleurs, plus souvent bisexuelles que lesbiennes, puisqu'elles finissent toujours par avoir des relations sexuelles avec eux. Conséquence de telles fictions: dans la vraie vie, certains hommes draguent des couples de femmes, persuadés qu'elles sont forcément disponibles pour une relation sexuelle avec eux. La haine anti-LGBT+ est toujours la combinaison du sexisme* et d'une représentation réactionnaire de la sexualité.

Question 4

«L'homosexualité est-elle une maladie?»

Non. À ce jour, aucune preuve scientifique ne démontre que l'homosexualité soit une pathologie: on ne trouve rien dans la tête, ni dans le sang, ni dans les gènes, ni dans les hormones. L'homosexualité n'est pas non plus héréditaire: la très grande majorité des homosexuel(le)s sont issu(e)s de familles hétérosexuelles.

Pour autant, c'est seulement en 1990 que l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé). En France où l'homosexualité était punie de 6 mois à 3 ans de prison et d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 francs (2 300 euros environ), ce n'est qu'en 1982, grâce à Robert Badinter alors ministre de la Justice, que l'homosexualité a été dépénalisée.

« Que peut-on reprocher à ces adultes sinon la libre disposition de leurs corps, c'est-à-dire l'exercice d'une liberté fondamentale ? Chacun est libre de rechercher le plaisir physique avec le partenaire de son choix, pourvu qu'il soit adulte et que son consentement soit libre. La répression pénale de l'homosexualité est un outrage à la liberté et à la dignité humaine. L'homophobie est un outrage. À chacun incombe le devoir de lutter contre cette infamie. Pour ma part, je ne cesserai jamais de la combattre, où que ce soit. »

Robert Badinter

• **Savez-vous quels étaient les «traitements» réservés aux homosexuel(le)s ?**

- la trépanation et la lobotomie,
 - les électrochocs,
 - les internements en hôpital psychiatrique,
 - la castration chimique et/ou physique,
 - les médications (antidépresseurs, anxiolitiques, antiépileptiques),
 - les mariages forcés,
 - les thérapies de conversion,
 - et, pour les lesbiennes, les viols correctifs perpétrés par des hommes afin de leur faire changer d'orientation sexuelle.
- Évidemment, aucun de ces traitements n'a changé quoi que ce soit si ce n'est l'état psychique et physique des personnes visées, quand elles n'en sont pas mortes.

• **À votre avis, au niveau international, dans combien de pays l'homosexualité est-elle punie⁴?** Dans 69 pays sur 193, l'homosexualité est interdite, les peines encourues allant d'amendes à la prison, en passant par des «thérapies de conversion», des coups de fouet, voire la peine de mort.

- L'homosexualité est interdite et punie, entre autres, au Maroc, en Algérie, en Égypte, en Irak, en Indonésie, au Bangladesh, en Birmanie, en Irak, etc.
- L'homosexualité est punie par la peine de mort en Arabie saoudite, au Brunei, en Iran, au Pakistan, en Afghanistan, aux Émirats arabes unis, au Qatar, en Mauritanie, au Nigéria et au Yémen.

Question 5

«**L'homosexualité est-elle contre-nature ?**»

Non. Les relations sexuelles entre individus du même sexe ont été observées chez plus de 1500 espèces⁵. À titre d'exemple :

- On compte de nombreux cas de co-parentalité* entre individus du même sexe et d'homoparentalité*, notamment chez les oiseaux (jusqu'à 20 % de paires mâles chez certaines oies, jusqu'à 31 % de paires femelles chez certains albatros).
- L'homosexualité est pratiquée chez plusieurs espèces de singes (les bonobos entre autres, qui utilisent baisers, fellations et frottements génitaux pour renforcer les liens au sein du groupe ou pacifier les conflits). Les bisons mâles, eux, ont davantage de relations homos qu'hétéros et les dauphins sont bisexuels.

L'hétérosexualité n'est donc ni naturelle, ni universelle. Et pourtant personne ne songe à questionner cette orientation sexuelle.

L'argument consistant à justifier l'hétérosexualité par la reproduction ne tient pas : la reproduction se résume à la fusion de gamètes mâles et de gamètes femelles et ne nécessite pas de relation sexuelle comme l'attestent la PMA et la gestation pour autrui.

Question 6

«**Être homosexuel(le), ça se choisit ?**»

Non. Si l'on choisit d'être homosexuel, cela signifie que l'on choisit aussi d'être hétérosexuel.

Si l'homosexualité était un vrai choix, les condamnés afghans, iraniens ou yéménites choisiraient l'hétérosexualité pour éviter la peine de mort, non ?

Le vrai choix réside dans le fait de le dire ou pas, de l'assumer ou pas.

TRYPTIQUE DE L'HOMOPHOBIE⁶

Il s'agit d'expliquer l'homophobie via trois portes d'entrée :

- les peurs amenant à l'homophobie,
- les manifestations de l'homophobie,
- les conséquences pour les personnes qui subissent cette homophobie.

On dessine trois colonnes au tableau que l'on complète, en plénière.

Une fois rempli, le tableau ressemble généralement à celui-ci.

Peurs	Manifestations	Conséquences
devenir homo la différence l'inconnu se faire draguer le regard des autres les enfants la religion la famille la honte d'être rejeté	violences (physiques, verbales, psycholo- giques) moqueries/ harcèlement rejet/mise à l'écart meurtre rassemblements thérapies de conversion outing	suicide isolement culpabilité / remise en cause de soi repli sur soi déli de sa sexualité conduite addictive (alcool, toxicomanie...) dépression / mal-être déscolarisation scarifications / mutilations dormir à la rue exclusion familiale agressivité prostitution

(4) Source : Observatoire des Inégalités, 2022

(5) Source : Museum national d'Histoire naturelle

(6) Source : Association Le Refuge, livret de médiation, 2015

L'HOMOPHOBIE À L'ÉCOLE⁷

La moitié des personnes homosexuelles se disent harcelées au collège, insultées, malmenées. Nombreuses sont celles qui sombrent dans le déni, la culpabilité, la solitude, l'invisibilisation, les pensées suicidaires, voire la haine de soi et l'homophobie.

Exemples de comportements LGBT+phobes dans les établissements scolaires

- « Outer » une personne : révéler l'homosexualité, la bisexualité ou l'identité trans d'une personne sans son consentement ;
- Faire des commentaires humiliants ou désobligeants fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de l'élève ;
- Rendre socialement invisible, nier l'existence de certaines orientations sexuelles ou identités de genre ;
- Imposer des normes (critiquer une fille parce qu'elle n'est pas « féminine » ou un garçon car il n'est pas « viril ») ;
- Faire des remarques misogynes (traiter un garçon de « fille » pour l'insulter, dénigrer le « féminin », etc.) ;
- Faire des blagues homophobes et transphobes alimentant les stéréotypes ;
- Proférer des insultes (« pédé », « gouine », « travelo », etc.) ;
- Émettre des injonctions vestimentaires liées au sexe ;
- Diffuser ou reconduire des rumeurs sur les activités sexuelles d'un ou une élève ;
- Refuser le prénom d'une personne adulte, d'un ou d'une élève (adopté au sein de l'établissement avec l'accord des parents pour une personne mineure) et/ou refuser d'utiliser les pronoms/accords correspondant à son identité ;
- Proférer des menaces à caractère sexuel ;
- Ne pas respecter l'intimité des élèves (voyeurisme) ;
- Faire des remarques sur le corps ;
- Diffuser (téléphone, réseaux sociaux) des messages ou images à caractère sexuel.

TRANSIDENTÉS & INTERSEXUATION⁸

• Qu'est-ce que la transidentité ?

C'est le fait pour une personne de ne pas s'identifier au genre* qu'on lui a attribué à la naissance sur la base de ses organes génitaux. La transidentité concerne les personnes transgenres.

• Qu'est-ce que le genre* ?

C'est le sentiment d'appartenance des individus à une identité féminine, masculine, non-binaire ou autre.

Le genre s'exprime sur trois plans :

- **Le sexe biologique** qui désigne les caractéristiques sexuées de notre corps (organes génitaux, chromosomes sexuels, pilosité, seins, etc.)
- **L'identité de genre*** qui est celle que nous ressentons, une expérience intime et personnelle : je me sens homme, je me sens femme, je ne me sens ni l'un ni l'autre, je me sens les deux, je me sens alternativement femme et homme. Cette identité de genre peut coïncider ou non avec le genre assigné à la naissance.
- **L'expression du genre** qui est ce qui dans notre attitude ou notre apparence physique nous identifie socialement comme appartenant à un genre ou à l'autre. L'identité de genre et l'expression de genre peuvent s'exprimer indépendamment du sexe biologique.

• Qu'est-ce que la dysphorie de genre* ?

C'est un état de mal-être profond, un sentiment de détresse et de souffrance qui peuvent être exprimés par des personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

• Qu'est-ce que la transphobie ?

Ce sont des manifestations de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux transidentités.

• Qui sont les transgenres* ?

Ce mot renvoie à l'ensemble des personnes dont l'identité de genre n'est pas en accord avec la catégorie de sexe qui leur a été assignée à la naissance et qui ne se reconnaissent pas dans le système binaire homme/femme.

On utilise, désormais, le terme « trans » pour englober toutes leurs diversités :

- « AFAB » pour « assigned female at birth » en anglais (assigné fille à la naissance) ou « FTM » pour « Female To Male »,
- « AMAB » pour « assigned male at birth » en anglais (assigné garçon à la naissance) ou MTF pour « Male To Female »,
- transsexuel(le),
- « non binaire » (agenre*, queer*...)

(7) Source : ministère de l'Éducation nationale, campagne de prévention et de sensibilisation contre les LGBT+phobies dans les collèges et les lycées, 2023

(8) Source : SOS Homophobie

• Qui sont les intersexué(e)s* ?

Il s'agit de personnes ayant des caractéristiques génitales, hormonales ou chromosomiques ne correspondant pas aux normes* de l'anatomie sexuelle ou reproductrice qui définissent, culturellement, les hommes ou les femmes. À la naissance, lorsque l'aspect visuel des organes génitaux d'un nouveau-né ne permet pas de le classer comme « fille » ou comme « garçon », médecins et parents peuvent décider de pratiquer des interventions « correctives » et « normalisantes », sur son sexe pour qu'il entre dans l'une ou l'autre des deux catégories.

• Qu'est-ce que la chirurgie de réassignation sexuelle* ?

Elle consiste en un ensemble d'opérations chirurgicales permettant de modifier les caractéristiques sexuelles initiales pour obtenir l'apparence du sexe opposé. On parle de **transition*** quand une personne trans affirme son identité de genre, socialement (auprès des autres), administrativement (changement d'état civil) et/ou médicalement (prise d'hormones, chirurgies plastiques, chirurgie de réassignation sexuelle).

LES DÉBATS ACTUELS

• Aujourd'hui, pour modifier la mention du sexe sur son état civil, il faut être majeur, passer devant un juge et prouver par des témoignages écrits qu'on se présente et qu'on est connu de son entourage sous le genre revendiqué.

À votre avis faut-il changer la loi ?

Pistes de réflexion : le 2 octobre 2023, les sénateurs (EELV) ont déposé un projet de loi pour mettre fin à une procédure jugée « trop longue et trop coûteuse » et qui autoriserait les mineurs, à partir de l'âge de 15 ans, à changer d'état civil s'ils le souhaitent.

• Faut-il opérer un nouveau-né dont l'aspect visuel des organes génitaux ne correspond pas au sexe biologique d'une femme ou d'un homme ?

Pistes de réflexion : pour SOS Homophobie, il faut interdire ces interventions dites correctives ou de normalisation faute de consentement libre et éclairé, car « suivent généralement, des années de traitements hormonaux lourds, d'opérations, une diminution des sensations sexuelles et la perte définitive de la fertilité future ».

Ex: « Un pénis considéré comme « trop petit » sera réduit chirurgicalement en clitoris et les parents seront encouragés à éduquer leur enfant « en fille ». Un vagin sera construit chirurgicalement dans l'enfance et les parents devront eux-mêmes procéder aux dilatations permettant de maintenir ce néo-vagin ouvert, afin que « la petite fille » puisse plus tard avoir des relations sexuelles avec pénétration vaginale, sans considération aucune pour l'identité de genre* future de la personne, son orientation sexuelle et sentimentale. »

• Faut-il laisser les mineur(e)s qui souffrent de dysphorie de genre* entamer une transition* ?

Pistes de réflexion :

- Pour certains, dont des associations comme SOS Homophobie, il faut mettre en place toutes les conditions favorables à l'autodétermination des jeunes trans, protéger leurs expressions de genre en toutes circonstances, leur permettre de bénéficier du changement d'état civil libre et gratuit, d'accéder aux traitements bloquant la puberté et à l'ensemble des traitements médicaux des personnes majeures, sur la base du consentement éclairé (mais à quel âge peut-on considérer qu'un consentement est éclairé ?).

- Pour d'autres, cette détresse doit être très encadrée, notamment s'agissant d'actions médicales et/ou d'interventions chirurgicales irréversibles. Récemment, des sénateurs (LR) ont proposé l'interdiction des bloqueurs de puberté pour les mineurs et se sont opposés à la prescription et à l'administration d'hormones croisées (qui féminisent ou masculinisent) ainsi qu'à la réassignation chirurgicale.

• Pour vous, est-ce qu'un homme trans qui se sent femme, sans qu'il n'ait entamé de parcours de transition* ni de chirurgie de réassignation* peut utiliser les toilettes ou les vestiaires réservés aux femmes, pratiquer des sports dans les équipes féminines ou être incarcéré dans les quartiers de femmes des établissements pénitentiaires ?

Quels problèmes cela peut-il soulever ?

DATES-CLÉS DROITS DES LGBT+ EN FRANCE /

- **1981** : la France se retire de la classification de l'OMS adoptée en 1968 qui classe l'homosexualité dans la liste des maladies mentales.
- **1982** : suppression de toute pénalisation de l'homosexualité impliquant des personnes de plus de 15 ans.
- **1992** : modification des conditions permettant aux personnes transgenres de modifier la mention de sexe à l'état civil. Il n'est plus nécessaire de prouver « la réalité du syndrome transsexuel » ni « le caractère irréversible de la transformation de l'apparence ».
- **1999** : ouverture du PACS (Pacte Civil de Solidarité) aux couples de même sexe.
- **2003** : une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle devient une circonstance aggravante.
- **2010** : le ministère de la Santé retire « les troubles précoces de l'identité de genre » et le « transsexualisme » de

la liste des maladies mentales.

- **2013** : ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe.
- **2016** : fin de la stérilisation des personnes transgenres pour modifier leur état civil.
- **2021** : ouverture de la PMA (Procréation Médicalement Assistée) aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires.
- **2022** :
 - interdiction des « thérapies de conversion » visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne ;
 - l'obtention d'un statut ALD (Affection Longue Durée) et la prise en charge des soins médicaux et/ou interventions chirurgicales ne sont plus conditionnés à la production d'un certificat psychiatrique.

PISTES DE DISCUSSION

- **Connaissez-vous des cas de harcèlement homophobes ayant fait l'actualité ?**

Mila, Bilal Hassani, Eddy de Pretto, Lucas (un collégien de 13 ans qui s'est donné la mort en janvier 2023), etc.

- **Connaissez-vous des films, séries ou livres qui mettent en scène des personnages LGBT+ ? Lesquels ? Positivement ou négativement ?**
- **Comment imaginez-vous l'avenir du personnage de la vidéo ?**
- **La vidéo se conclut dans un centre LGBTQIA+. Faut-il nécessairement rester entre soi pour s'épanouir ?**

Pistes de réflexion :

L'entre-soi est un passage obligé, même s'il est court, pour tous les LGBT+, qu'il passe par l'associatif, la culture ou des lieux dédiés (bars, boîtes, etc).

Lorsque l'on est chassé(e) de chez soi, que l'on est issu(e) de certains quartiers, que l'on débarque de la campagne, que l'on est renié(e) par son entourage, que l'on se nie soi-même, ces centres LGBT+ offrent un havre de paix.

Bien qu'il y ait, parfois, certaines dérives idéologiques et communautaristes, ces centres sauvent des vies et permettent de se comprendre, de s'accepter, de s'assumer. Il s'agit toujours d'une quête identitaire dans un monde hétéronormé et binaire, avant d'être un combat politique.

- **Quel est le risque du communautarisme* ?**

Un personnage LGBT+ devrait-il nécessairement être interprété par une personne LGBT+ ? Pourquoi ?

- Est-il possible de jouer une identité ou une orientation sexuelle que l'on n'a jamais éprouvée ?
- Faut-il être juif pour jouer des Juifs ou noir pour traduire des livres écrits par des noirs ?

- **Que pensez-vous de l'écriture inclusive ?**

- Comment se rédige-t-elle ? À quoi ça sert ?
- Tout un livre rédigé en écriture inclusive est-il lisible ?
- Quels moyens peut-on imaginer pour remplacer l'écriture inclusive ? (*En Argentine, on met un « X » à la fin des mots par exemple*)

- **Comment réagiriez-vous si votre meilleur(e) ami(e) vous annonçait être attiré(e) par des personnes du même sexe ? Si c'était votre sœur ou votre frère ? Votre fille ou votre fils ? Vos parents ?**

LA BOÎTE À MOTS-CLÉS

- **Agendre** : personne qui a le sentiment de ne pas avoir de genre, qui ne se reconnaît pas dans le prisme du genre.
- **Asexuel(le)** : personne qui ne ressent pas d'attraction sexuelle.
- **Bisexuel(le)** : personne attirée par des hommes et des femmes.
- **Cisgenre (cis)** : personne dont le genre déclaré correspond au sexe déclaré à la naissance.
- **Coming out** : révélation volontaire de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.
- **Communautarisme** : expression souvent péjorative qui désigne la tendance d'une minorité à faire prévaloir ses spécificités (ethniques, religieuses, culturelles, sociales, sexuelles...), à revendiquer des droits particuliers et à s'isoler du reste de la société.
- **Coparentalité** : forme de parentalité, de famille, où un ou plusieurs enfants sont élevés par des parents biologiques ou des parents d'intention (les personnes ayant le rôle d'un parent, sans pour autant en avoir le statut légal et biologique).
- **Diffamation** : La diffamation consiste à affirmer un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne.
- **Discrimination** : distinction, exclusion, ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion, l'ascendance nationale ou l'origine sociale.
- **Dysphorie de genre** : sentiments de détresse ou de souffrance qui peuvent être exprimés par des personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.
- **Effet de meute** : phénomène où plusieurs individus qui se connaissent ou non se retrouvent autour d'un « leader » et ciblent de manière coordonnée et uniforme un individu pour l'insulter, le harceler, le tabasser ; sans nécessairement se poser la question de ce qu'ils pensent individuellement.
- **Fiertés** : affirmations des personnes LGBTQIA+ destinées à donner une visibilité aux minorités sexuelles et transidentitaires, à revendiquer la liberté et l'égalité des orientations sexuelles et des identités de genre.
- **Gay** : homme attiré par les hommes.
- **Genre** : sentiment d'appartenance des individus à une identité féminine, masculine, non-binaire ou autre.
- **Harcèlement** : violence qui cherche à nuire, à rabaisser, à blesser, à maltraiter et à pousser à bout un individu ou un groupe d'individus.
- **Homoparentalité** : forme de parentalité, de famille, où un ou plusieurs enfants sont élevés par des couples homosexuels, soient qu'ils aient été adoptés par l'un des deux membres du couple, soit qu'ils aient été conçus par insémination artificielle ou par gestation pour autrui.
- **Identité de genre** : certitude d'être « homme », « femme », ni l'un ni l'autre ou les deux à la fois.
- **Intersexe** : personne née avec des caractéristiques génitales, hormonales ou chromosomiques ne correspondant pas aux normes de l'anatomie sexuelle et/ou reproductrice des hommes ou des femmes.
- **Insulte** : acte ou parole qui vise à outrager, à offenser quelqu'un de manière directe, en face à face.
- **Injure** : allégation outrageante écrite, exprimée ou dessinée qui vise à offenser un individu, un groupe ou une communauté de manière indirecte.
- **Lesbienne** : femme attirée par les femmes.
- **Masculinisme** : mouvement réactionnaire, misogyne et androcentré, qui essentialise la différence homme femme, qui réaffirme la masculinité conventionnelle, défend les privilèges masculins et lutte contre les féministes.
- **Non-binaire** : personne dont le genre déclaré n'est pas exclusivement masculin ou féminin. Terme qui rassemble les personnes dont le genre déclaré est, par exemple, agendre, pangendre, genre queer, genre fluide ou genre non conforme.
- **Norme** : règle de conduite qui s'impose à un groupe social, qui dicte ce qui doit être. Par extension, c'est un principe moral et discriminatoire auquel se réfère un jugement de valeur.
- **Patriarcat** : forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux et familial.
- **Pédé** : vient de la Grèce antique « pédéraste », qui désignait un adulte chargé de l'éducation morale, civique et sexuelle d'un jeune garçon, appelé à devenir citoyen.
- **Pédophile** : personne éprouvant du désir pour les enfants, sans passage à l'acte.
- **Pédocriminel(le)** : personne éprouvant du désir pour les enfants et qui passe à l'acte, qu'il se rende sur des sites avec des photos d'enfants sexualisés ou qu'il les agresse sexuellement.
- **Préjugés / clichés** : jugements ou généralisation que l'on porte sur quelqu'un ou quelque chose a priori, sans savoir si cela est vrai ou non.
- **Queer** : individu se reconnaissant dans l'ensemble des diversités sexuelles et transidentitaires, ayant la volonté de faire voler en éclat les binarismes (homme/femme ; hétéro/homo ; cisgenre/transgenre) pour faire vivre les multiplicités.
- **Réassignation** : modification des caractéristiques sexuelles initiales pour obtenir l'apparence du sexe opposé ou changement du sexe de l'état civil.
- **Sexisme** : attitude discriminatoire fondée sur le sexe et les stéréotypes qui y sont associés, généralement en défaveur des femmes. Le sexisme se traduit par des mots, des gestes, des comportements ou des actes qui marginalisent, infériorisent, discriminent ou excluent les femmes ou les hommes.
- **Sexualité** : ensemble des actes, des tendances, des activités, des pulsions et des mécanismes phy-

siologiques qui tendent, à travers le rapprochement des corps et l'union des sexes, à rechercher le plaisir charnel, à obtenir des satisfactions sensuelles ou à se reproduire. La masturbation est une activité sexuelle comme une autre.

- **Stéréotypes de genre** : idées reçues ou représentations toutes faites de ce que sont une femme et la féminité, un homme et la masculinité.
- **Préjugé** : croyance, parti pris ou opinion préconçue

énoncé comme si cela allait de soi et bien que cela soit généralement faux.

- **Transgenre** : personne dont le genre déclaré ne correspond pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance.
- **Transition** : processus de métamorphose sociale, administrative, médicale ou chirurgicale qui permet à une personne trans d'affirmer son identité de genre.
- **Rumeur** : information dont l'origine n'est pas connue et, surtout, dont la véracité est loin d'être assurée.

LES NUMÉROS UTILES

TÉMOIN OU VICTIME DE LGBTphobie ?

- Appelle le **0 810 20 30 40**, numéro gratuit joignable 7j/7 de 8h à 23h.
- Envoie un message à ecoute.contrelhomophobie.org

TÉMOIN OU VICTIME DE HARCÈLEMENT ?

- Appelle le **3018**, numéro vert gratuit, anonyme et confidentiel disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

ENVIE DE LUTTER CONTRE LA HAINE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

- Rdv sur **PHAROS**, le portail de signalements de contenus illicites sur internet.

LES ASSOCIATIONS UTILES

- **CONTACT** est un réseau d'associations pour le dialogue entre les parents, les personnes LGBT, leurs familles et amis.
- Le **MAG JEUNES LGBT** (mouvement d'affirmation des jeunes gays, lesbiennes, bi & trans) est une association dont l'activité se structure autour de l'accueil des jeunes LGBT+.
- **LE REFUGE** est association de prise en charge de jeunes LGBT+ rejetés par leurs famille. Ligne d'écoute au 06 31 59 69 50, joignable par appel ou SMS 24h/7j.
- **SOS HOMOPHOBIE** est une association nationale de lutte contre la haine et les violences anti-LGBT+.



THÉMATIQUES ABORDÉES

- Adolescence, amours, virginité et consentement
- Violences sexuelles, prostitution et pornographie
- IST et HIV
- Grossesses, contraception et IVG

La loi instaurant trois séances d'éducation à la sexualité (EAS) est inscrite dans le Code de l'éducation depuis 2001. Elle a été renforcée en 2018 par une circulaire qui précise l'approche globale dans laquelle elle doit s'inscrire.

«L'EAS se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit traiter :

- des questions de santé publique (grossesses précoces non-désirées, infections sexuellement transmissibles dont le VIH-sida) ;
- de la construction des relations entre les personnes et de la promotion d'une culture de l'égalité dans les rapports femmes-hommes ;
- des problématiques relatives aux violences sexuelles, à la pornographie, à la prostitution ;
- de la lutte contre les préjugés sexistes et homophobes.

Il s'agit donc d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques, de développer leur réflexion et leur esprit critique.

Les échanges se font à partir de leurs représentations afin de leur permettre de développer une réflexion individuelle et collective.»¹

ADOLESCENCE, AMOURS, VIRGINITÉ ET CONSENTEMENT

• Qu'est-ce que l'adolescence?

Du latin *adolescere* qui signifie « grandir ». L'adolescence est définie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme une étape qui va de 10 à 19 ans, comme une période charnière de la vie, entre la puberté et l'âge adulte, marquée par de grands bouleversements physiques, émotionnels, psychologiques et sociaux.

L'adolescence est caractérisée par trois phases :

- **La préadolescence** (10-13 ans) : la puberté, phénomène biologique de transformation naturelle de l'organisme, déclenche des modifications hormonales qui entraînent croissance rapide, développement des caractéristiques sexuelles secondaires (pilosité, poitrine, répartition des graisses), survenue des menstruations chez les filles et mue de la voix chez les garçons. Ces changements peuvent susciter de la gêne, des complexes, des troubles du sommeil, des variations d'humeur, et une plus grande fatigue. C'est également une période où le fait de se sentir intégré est capital, même si l'appartenance à un groupe dicte des normes et des règles de conduite au détriment de l'affirmation de sa personnalité et de son individualité.
- **L'adolescence** (14-17 ans) : marquée par la continuation des transformations physiques, par la quête d'une identité personnelle (genre, orientation sexuelle, valeurs, avenir), par une confrontation avec les figures d'autorité, les normes et la société, cette étape peut engendrer confusion, dépression, isolement et conduire à des comportements à risques (fugues, addictions, tentatives de suicide...).
- **L'adolescence tardive** (18-21 ans) : marquée par la fin des transformations physiques. Les processus d'autonomisation, de responsabilisation et d'affirmation se poursuivent et servent de transition vers l'âge adulte.

Quant au cerveau, rappelons qu'il se stabilise sous sa forme adulte vers 20-25 ans et qu'à l'adolescence, il est sensible à l'environnement, plus influençable par les choix des autres, plus perméable aux contenus violents ou pornographiques et beaucoup plus vulnérable à certaines substances (tabac, drogues, alcools) dont les effets peuvent être irréversibles.

• Qu'est-ce que l'amour? Comment savoir si l'on est amoureux de quelqu'un?

L'amour est un sentiment complexe, difficile à cerner pleinement.

Le dictionnaire le définit comme « un sentiment vif, une inclination envers une personne, le plus souvent à caractère passionnel, fondée sur le désir et l'instinct sexuel, entraînant des comportements variés ». C'est une attirance affective ou physique pour quelqu'un, et qui n'existe pas dans l'amitié. Une émotion troublante, un petit truc en plus que l'on ressent pour une certaine personne mais pas pour les autres.

(1) Source : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Il arrive sans prévenir, on peut le chercher et ne pas le trouver ou ne pas le chercher et le trouver. Il peut s'arrêter après quelque temps dès que l'on se connaît mieux, parce qu'on avait idéalisé l'autre ou qu'on s'est trompé sur elle ou lui. L'amour peut pousser au meilleur comme au pire : au meilleur quand il se nourrit de la confiance, de la différence et du respect de l'autre ; au pire quand il se manifeste par le contrôle ou l'isolement de l'autre, la possession et la jalousie. L'autre n'est pas une chose, il n'appartient à personne.

• Comment réagir si l'amour n'est pas ou n'est plus réciproque?

Nous sommes tous confrontés à cette réalité un jour au l'autre, parfois plusieurs fois dans la vie. Si les sentiments ne sont pas partagés, il faut accepter la situation, même si cela est très douloureux. On ne peut forcer personne à nous aimer.

• Qu'est-ce que la virginité? Les filles saignent-elles toujours lorsqu'elles font l'amour pour la première fois?

La virginité concerne les garçons comme les filles, c'est le fait de n'avoir jamais eu de relation sexuelle avec pénétration d'un pénis. La virginité féminine ne correspond à aucune réalité anatomique.

L'hymen est une membrane située entre la vulve (partie externe) et le vagin (partie interne), et fermée partiellement pour permettre l'écoulement des règles.

Selon Mathilde Delespine, sage-femme et membre de l'association Gynécologie sans frontière: « Les hymens, comme tous les organes du corps, sont différents en fonction de chacune. Ce qui fait que la moitié des femmes, lors du premier rapport sexuel, ne saigne pas. On ne peut pas - avec un examen de l'hymen - déterminer s'il y a eu un rapport sexuel ou pas. »

Autrement dit, la forme de l'hymen varie d'une fille à l'autre: il peut être cribriforme (fendu ou criblé de petits trous); extensible (il se dilate mais ne rompt pas sous la pression de la pénétration même avec des rapports sexuels répétés); rigide, épais, voire infranchissable rendant la pénétration impossible et nécessitant une intervention chirurgicale.

Il existe des grossesses sans rupture de l'hymen et des femmes nées sans hymen. Véhiculer l'idée que les femmes vierges saignent nécessairement est une ineptie totale ! Les « certificats de virginité » ne reposent sur rien et les recours aux hyménoplasties sont donc totalement infondés.

L'exigence de la virginité féminine est le reflet du patriarcat et de l'inégalité entre les hommes et les femmes, il illustre une obsession millénaire qui cherche, encore et toujours, à contrôler le corps et la sexualité des femmes.

Les hommes, eux, sont soumis à l'impératif inverse et encouragés à multiplier les rapports sexuels, ce qui peut devenir source d'angoisse et de complexes s'ils ne se plient pas à cette injonction.



© Le Meur

• Qu'est-ce que le consentement ? Peut-on consentir à ce que l'on ne connaît pas?

Étymologiquement, consentir vient de *cum-sentire*, « sentir avec », avec soi, avec l'autre, avec son corps. Le consentement suppose donc deux corps et un accord. Il suppose de tomber d'accord, d'être en accord avec ce qui se produit, non seulement avec l'autre mais aussi en notre corps.

« Mais on ne peut réduire le consentement à un contrat entre deux parties. Selon Clotilde Leguil, psychanalyste, philosophe et professeure², « consentir, ce n'est pas toujours savoir à l'avance à quoi l'on consent. Il y a toujours un risque lorsque je consens sans savoir, et pourtant ce risque je le prends, je désire le prendre car ce qui m'arrive dans la rencontre avec

l'autre fait éprouver un désir et une jouissance avec lesquels je suis d'accord. J'y vais, je ne sais pas pourquoi, mais je le désire. C'est un élan vers l'autre. »

La découverte de la sexualité est une exploration qui nécessite une forme d'écoute sensorielle de l'autre.

• Quelle est la différence entre l'expérience du consentement et celle du forçage?

Pour Clotilde Leguil toujours, il ne faut pas confondre l'opacité du consentement avec le forçage qui conduit au traumatisme psychique et sexuel: « où se situe la frontière? Car il y a bien une frontière. C'est même son franchissement qui fait trauma. Le sujet n'est pas d'accord avec ce qui se produit en son corps, cela lui arrive contre son gré et sans qu'il n'ait le temps d'être angoissé. Ce forçage définit le traumatisme comme une expérience où le sujet cède à la situation. Il cède comme on cède un bien, une terre, un objet, il cède son corps et laisse l'autre en jouir. »

• Est-ce qu'un « non » peut vouloir dire « oui »?

Non, un non est un non.

On peut dire « oui » et finalement se rétracter. On peut dire « oui » à quelque chose sans dire « oui » à tout.

• Êtes-vous d'accord avec l'adage « qui ne dit mot consent »?

Ne rien dire, ne pas crier, ne pas se débattre, ne pas fuir, faire et se laisser faire n'est pas consentir. Céder n'est pas consentir.

Le silence dans le traumatisme est connu, il ne signifie pas consentement mais effraction dans le corps.

L'adage approprié serait donc plutôt « qui ne dit mot ne consent pas ».

Pour conclure sur ce thème, on peut diffuser le clip « le consentement expliqué avec une tasse de thé », disponible sur le web.

• Qu'est-ce que l'emprise psychologique et sexuelle d'un adulte ou d'un aîné sur un enfant ou un ado³?

Victimes d'une mainmise psychologique et affective, des enfants et des ados peuvent se retrouver embarqués dans des relations problématiques avec des adultes ou des personnes plus âgées qu'eux, parce qu'ils se trouvent dans des rapports d'admiration, de fascination ou de filiation.

Sur le plan sexuel, faute d'expérience, on ne connaît ni ses besoins, ni ses limites, ni même la loi. On devient, dès lors, une proie facile.

(2) Autrice de *Céder n'est pas consentir* (PUF, 2021) et animatrice de l'émission *L'Inconscient* sur France Inter
(3) Source: Priscille Gérardin, psychiatre pour enfant

L'abus de pouvoir et de vulnérabilité se mue en abus sexuels, comme le décrit Vanessa Springora, victime de l'écrivain pédocriminel Gabriel Mazneff lorsqu'elle avait entre 14 et 17 ans⁴.

Les victimes de ces prédateurs réalisent, des années voire des décennies plus tard, que leur consentement, parfois très affirmé à l'époque, n'en était pas un, et qu'elles ont été manipulées.

- **Pourquoi de nombreuses relations sous emprise ou non consenties pendant l'enfance ou l'adolescence avec des adultes sont-elles dénoncées des années, voire des décennies après?**

Parce que les victimes se sentent coupables et qu'elles ont honte de ce qui leur est arrivé. Elles pensent que tout est de leur faute. Ce sont elles qui portent le poids de la transgression et de l'interdit, alors que l'entière responsabilité revient aux adultes qui se servent de leur fragilité pour satisfaire leurs propres désirs et leurs perversions.

Il faut du temps, parfois, pour comprendre que ce qu'on a vécu n'était pas normal, que l'on a été manipulé. L'éducation sexuelle n'est pas l'initiation sexuelle. Les jeunes n'ont aucune culpabilité à avoir, la victime c'est eux.

- **Que dit la loi?**

La loi française considère qu'en dessous de l'âge de 15 ans, aucun « consentement » ne saurait être invoqué par un adulte pour se justifier d'avoir abusé d'un enfant ou d'un(e) jeune, et reconnaît que ce « consentement » n'en est jamais un, qu'il est toujours l'effet d'une force.

Tout rapport sexuel d'un adulte avec un mineur de moins de 15 ans relève désormais de la pédocriminalité.

VIOLENCES SEXUELLES, PROSTITUTION ET PORNOGRAPHIE?

Depuis 2017, le mouvement #MeToo a mis en évidence l'ampleur des violences sexuelles en France et dans le monde, et ceci dans toutes les catégories socio-professionnelles.

- **Qu'est-ce qu'une violence sexuelle?**

L'OMS définit la violence sexuelle comme « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou trafic sexuel utilisant la coercition, commis par une personne, indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail ». Les violences sexuelles (harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol, voyeurisme) sont considérées comme une violation des droits humains et comme l'une des plus traumatisantes.

En France, elles sont interdites par la loi et sanctionnées pénalement. Les peines encourues et les délais de prescription varient selon la nature des faits, l'âge de la victime et les éventuelles circonstances aggravantes.

Aucune tenue, aucune parole, aucun comportement ne justifie les violences sexuelles. Quelles que soient les circonstances, la victime n'y est pour rien. L'auteur des faits est le seul responsable. Le seul coupable, c'est l'agresseur.

- **Qu'est-ce qu'un viol?**

Le viol est défini par la loi comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature que ce soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise ».

La contrainte suppose l'existence de pressions physiques et/ou morales.

La menace peut être le fait pour l'auteur d'annoncer, par exemple, des représailles en cas de refus de la victime.

La surprise désigne, par exemple, le fait d'abuser de la victime alors qu'elle était inconsciente ou en état d'alcoolémie.

Personne n'a le droit d'imposer un acte sexuel à quiconque.

« Faire l'amour », comme son nom l'indique, est un rapport sexuel basé sur la réciprocité, l'empathie, le respect, la confiance, la tendresse et la complicité.

- **Le viol conjugal est-il légitime ?**

Jusqu'en 1992, en France, il ne pouvait y avoir de viol entre époux, la loi estimant que le consentement à des relations sexuelles avait été donné une fois pour toute au moment du mariage.

Aujourd'hui, le viol conjugal, qui vaut aussi pour les partenaires de PACS ou les concubin(e)s, est un crime passible de 20 ans d'emprisonnement.

« Solo si es sí » : l'exemple de la loi espagnole

En 2022 a été promulguée en Espagne une loi organique de liberté sexuelle connue sous le nom « solo si es sí » : « seul un oui est un oui ».

L'objectif est de renverser la culture du viol, de ne plus se centrer sur le comportement de la victime (comment était-elle habillée? Était-elle alcoolisée? S'est-elle débattue ou défendue?) et de braquer le projecteur sur l'agresseur.

Ce texte met fin à la « présomption de consentement » et cesse d'exiger des victimes qu'elles prouvent la dimension violente de leur agression.

Sur tout le territoire, des centres d'accueil sont ouverts 24/24 pour les victimes de viols qui peuvent ainsi bénéficier de la collecte de preuves par la médecine légale sans avoir à porter plainte.

(4) Vanessa Springora, *Le Consentement*, Grasset, 2020

VICTIME OU TÉMOIN D'AGRESSIONS SEXUELLES ?

- **PARLEZ-EN** à une personne en qui vous avez confiance, à un(e) professionnel(le) (médecin, psy, assistant(e) social(e), avocat).
- **SIGNALEZ** les faits à la police (ou la gendarmerie) en ligne, en appelant le 17 et/ou en vous rendant au commissariat.
- **CONTACTEZ LE 3919.**

Ne prenez pas de douche et faites pratiquer un examen médical le plus tôt possible pour faire constater l'état de choc, le traumatisme psychologique, d'éventuelles blessures, et faire prélever des traces ADN.

• Qu'est-ce que la prostitution ?

C'est le fait de livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui pour de l'argent, contre des biens (logement, cadeaux, nourriture) ou pour obéir. La prostitution est légale en France.

Est considéré comme relevant du proxénétisme le fait d'aider à la prostitution d'autrui, de tirer profit de la prostitution ou d'embaucher, d'entraîner et de faire pression sur une personne afin qu'elle se prostitue.

Le proxénétisme est illégal en France.

• Quelles sont les peines encourues ?

Le proxénétisme est puni de sept ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

Le proxénétisme est puni de dix ans d'emprisonnement et de 1 500 000 euros d'amende lorsqu'il est commis :

- à l'égard d'un mineur,
- à l'égard d'une personne en état de vulnérabilité (due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse),
- à l'égard de plusieurs personnes.



© Le Meur

• Qu'est-ce le proxénétisme ?

C'est le fait de tirer profit des revenus de la prostitution d'autrui:

- par un ascendant légitime, naturel ou adoptif de la personne qui se prostitue ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions,
- par une personne porteuse d'une arme,
- avec l'emploi de la contrainte, de violences ou de manœuvres frauduleuses,
- par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice, sans qu'elles constituent une bande organisée,
- grâce à l'utilisation de réseaux de communication ou réseaux sociaux.

• Qu'est-ce que la cyberprostitution ?

La prostitution de rue existe toujours (prise de contact direct entre le client et la personne qui se prostitue, sur la voie publique ou un bar) mais elle est largement détrônée par la prostitution en ligne qui représente près de 2/3 de la prostitution en France.

La cyberprostitution est en plein essor, elle s'appuie sur internet et les réseaux sociaux qui facilitent les échanges, en préservant l'anonymat et la discrétion. Les annonces se développent sur des sites variés qui ne sont pas nécessairement en lien direct avec la marchandisation des corps et la prostitution, tels que des sites de rencontres ou des forums liés à la sexualité.

Le proxénétisme en ligne, le cyberproxénétisme, prospère également grâce aux nouvelles technologies et les mineurs y sont particulièrement exposés.

La personne qui se prostitue ou son proxénète loue des appartements ou des gîtes de vacances ici et là en informant la clientèle locale via internet.

Il est alors quasiment impossible pour la police de prendre les clients et les proxénètes en flagrant délit.

• Les clients sont-ils pénalisés ?

Oui. En 2016, la loi a supprimé le délit de racolage et créé un parcours de sortie de la prostitution avec accompagnement social, ouvrant l'accès notamment à un titre de séjour provisoire pour les étrangers en situation irrégulière. Le recours aux services d'une personne qui se prostitue est interdit.

Les clients sont désormais passibles d'une amende de 1 500 euros, pouvant aller jusqu'à 3 750 euros en cas de récidive. Le tourisme sexuel, qui consiste à recourir à la prostitution à l'étranger, est illégal et sanctionné par la justice française.

• La prostitution est-elle un métier comme un autre ou une violence sexuelle? «Travail du sexe» ou «viol tarifé»?

- Pour les abolitionnistes, la prostitution est une violence sexuelle, une atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne qui se prostitue et un obstacle à l'égalité. Ils considèrent que les prostitué(e)s sont avant tout des victimes à protéger et qu'il n'y a pas de vrai consentement, pas de vrai choix dans le fait de livrer, de marchander son corps.

- Pour les mouvements pro-sexe, la prostitution peut être libre, volontaire et choisie. Certain(e)s militants se revendiquent comme «travailleurs/ travailleuses du sexe» et militent pour la reconnaissance officielle de cette profession, considérant qu'il s'agit d'un métier comme un autre et que leur corps est un outil de travail au même titre que les mains du masseur ou de l'ouvrier.

La prostitution choisie est extrêmement minoritaire et, contrairement à certaines idées reçues, la légalisation ne protège

guère les prostitué(e)s des violences et/ou des réseaux de proxénétisme et de trafics d'être humains. Aux Pays-Bas, toutes les études, dont celles des militants pro-sexe, montrent que plus de 95% des « professionnels du sexe » ont été ou sont victimes de violences sexuelles.

La prostitution en France en quelques chiffres⁵

- Entre 30 000 et 44 000 personnes se prostituent.
- Près de 30% des personnes prostituées sont des mineurs, dont majoritairement des jeunes filles de 14-17 ans, victimes de proxénétisme.
- 85% des personnes prostitué(e)s sont des femmes.
- Près de 9 personnes prostituées sur 10 sont étrangères, souvent en situation irrégulière.
- 1/2 des personnes prostituées ont subi des violences physiques.
- 1/3 des personnes prostituées disent avoir subi un viol au cours de leur vie.
- 99% des clients de la prostitution sont des hommes.

• Pourquoi se prostitue-t-on?

- Pour survivre: beaucoup de personnes prostituées sont des esclaves sexuelles à la merci des proxénètes.
 - Pour se nourrir.
 - Pour rembourser des dettes: la majorité des personnes prostituées étrangères doivent payer le coût du voyage aux passeurs et aux trafiquants de migrants.
 - Pour être autonome financièrement.
 - Pour gagner de l'argent rapidement.
 - Pour satisfaire immédiatement ses besoins de consommation.
 - Pour être aimé de celui ou de celle qu'on aime.
 - Pour appartenir à un groupe et/ou être considéré comme un adulte dans le cas des personnes prostituées mineures.
- Bref, rarement pour le plaisir...

TÉMOIN DE PROSTITUTION DE MINEURS?

Si le mineur a moins de 15 ans, c'est une obligation de le signaler au commissariat, à la gendarmerie, au président du Conseil départemental ou à l'association Enfance en danger en appelant **le 119** (appel gratuit).

Le non signalement est passible de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

VICTIME DE PROSTITUTION OU DE PROXÉNÈTES?

- Vous avez le droit de porter plainte contre votre agresseur, y compris si vous êtes en situation irrégulière sur le territoire français.
- **Appelez le 119** (service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger).

• Qu'est-ce qu'un(e) assistant(e) sexuel(le) ?

C'est un(e) professionnel(le) qui accompagne le plaisir sensuel, érotique ou sexuel des personnes en situation de handicap condamnées à vivre dans une abstinence non choisie, souffrant d'isolement et de misère affective, intime et/ou sexuelle, qui en font la demande.

Cette pratique, reconnue dans de nombreux pays, notamment en Allemagne, en Suisse, au Danemark et en Belgique, reste illégale en France car elle est associée à une forme de prostitution en raison de la nature tarifée du service sexuel. Pourtant, il existe des formations à l'accompagnement sexuel et quelques assistants sexuels qui exercent déjà.

De nombreuses associations réclament un cadre légal car « la santé sexuelle fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans son ensemble », comme l'estime l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

• Qu'est-ce qu'un fantasme sexuel?

C'est d'abord ce que nous ne faisons pas, ce qui ne fait pas partie du répertoire sexuel habituel. Le fantasme est une vue de l'esprit, une projection mentale, un scénario sexuel qui sort de l'ordinaire.

© Le Meur



(5) Sources: Rapport de 2024 remis au Sénat, étude Statista

• Qu'est-ce que la pornographie?

Au cinéma, à la radio, dans la littérature, en photo ou sur internet, la pornographie est une mise en scène performative de la sexualité.

C'est une représentation crue, délibérément obscène, voire brutale, de situations à caractère sexuel. Un dispositif masturbatoire qui s'appuie sur des fantasmes réels ou supposés de ses consommateurs.



© Le Meur

Il en existe pour tous les goûts, de toutes les formes et de tous les formats. Mais celle dont il est régulièrement question dans l'actualité et qui présente un danger pour les plus jeunes est la pornographie hétérosexuelle.

• Pourquoi la pornographie hétérosexuelle peut-elle poser problème ?

La pornographie hétérosexuelle se construit autour des fantasmes réels ou supposés d'un spectateur mâle hétérosexuel et de la mise à disposition des corps féminins.

Elle cherche à représenter un soi-disant désir masculin par le primat de la pénétration, le fétichisme de l'érection comme de l'éjaculation et l'obsession de la domination.

Aussi, si cette pornographie est la seule source d'apprentissage de la sexualité, le risque est grand qu'elle en devienne le modèle dans la vraie vie, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner : reproduction d'une sexualité biaisée, mythe de la performance, pratiques tournées uniquement vers la satisfaction masculine, reconduction des stéréotypes de genre, chosification des femmes, banalisation de la violence sexuelle, addiction, conduites à risques (rapports sans préservatif), traumatismes, etc.

Aucune sexualité n'est sale à condition que les consentements soient libres et qu'ils ne relèvent pas d'un mimétisme aveugle, mais il n'est pas nécessaire de mettre une claque à une femme pour prendre du plaisir !

Il existe, d'ailleurs, une pornographie dite « alternative » plus érotique et sensuelle, plus sensible et, surtout, beaucoup plus proche de la réalité.

Les mineurs et la pornographie⁶

Bien qu'elle soit interdite aux moins de 18 ans, la pornographie pour adultes est à portée de clic et les jeunes y sont confrontés de plus en plus tôt :

- 2,3 millions de mineurs fréquentent des sites pornographiques chaque mois.
- 100 % des enfants de moins de 12 ans tombent sur ce type de contenu par inadvertance.
- Dès 12 ans, la moitié des garçons se rend sur des sites pornographiques chaque mois.
- 2/3 des garçons s'y rendent entre 16 et 17 ans.
- 12% de l'audience des sites est réalisée par les mineurs

IST ET HIV

• Que sont les IST?

Les infections sexuellement transmissibles (IST), auparavant appelées maladies sexuellement transmissibles (MST), sont des infections qui se transmettent lors d'un rapport sexuel, vaginal, anal ou oral, avec ou sans pénétration. Elles sont provoquées par des virus, des bactéries ou des parasites.

Les IST peuvent avoir des répercussions sur la santé, sur la vie sexuelle, sur la fertilité et fréquemment sur l'enfant à venir lorsqu'elles surviennent au cours de la grossesse.

Il existe plus d'une trentaine d'IST. Les plus fréquentes sont :

- l'herpès génital, le papillomavirus, l'hépatite B ou le VIH, difficiles ou impossibles à guérir, selon le type de virus.
- la syphilis, la gonorrhée, la chlamydie, les poux du pubis (ou « morpions »), la gale, etc.

On peut être porteur d'une IST sans se sentir malade, sans présenter de symptômes, donc la transmettre sans s'en rendre compte.

La seule façon de savoir si on est porteur d'une IST est le dépistage.

Le meilleur moyen de se protéger des IST est le préservatif interne ou externe, mais il n'est pas toujours suffisant.

• Quels sont les signes et/ou symptômes possibles d'une contamination aux IST?

- écoulement inhabituel du vagin, du pénis ou de l'anus ;
- douleurs pendant des rapports sexuels ;
- douleur en éjaculant ou en urinant ;
- douleur dans le bas ventre ;
- saignement vaginal inhabituel ;
- cloques, plaies ou verrues autour du vagin, du pénis ou de l'anus.

(6) Source : étude l'Arcom, basée sur les données d'audience internet de Médiamétrie

(7) Source : ONU Sida

• **Qu'est-ce que le HIV² ?**

L'abréviation VIH signifie virus de l'immunodéficience humaine. Il s'agit d'un rétrovirus qui infecte les cellules du système immunitaire de l'être humain (en particulier les lymphocytes T CD4+ et les cellules macrophages essentielles au système immunitaire des cellules).

Le virus détruit et affaiblit progressivement le système immunitaire jusqu'au stade de l'immunodéficience, où le système immunitaire n'est plus en mesure de combattre les infections et les maladies.

Le corps est alors vulnérable aux infections et aux cancers, et le virus peut évoluer jusqu'au stade du sida.

• **Qu'est-ce que le sida?**

« Sida » signifie « syndrome d'immunodéficience acquise » et concerne l'ensemble des symptômes et des infections liés à une déficience du système immunitaire.

Il s'agit de la phase finale d'une contamination au VIH.

• **Quels sont les symptômes du VIH ?**

La plupart des personnes infectées ne savent pas qu'elles ont été contaminées. Aussitôt après l'infection, certaines d'entre elles contractent une mononucléose infectieuse (accompagnée de fièvre, d'éruptions cutanées, d'articulations douloureuses et d'un gonflement des nœuds lymphatiques).

Même si l'infection au VIH ne s'accompagne pas toujours de symptômes, une personne nouvellement contaminée au VIH est infectieuse et peut transmettre le virus à quelqu'un d'autre.

Effectuer un dépistage (ou test du VIH) est le seul moyen de savoir si l'on est contaminé ou non. Ce dépistage est gratuit.

• **Combien de temps faut-il pour développer le sida ?**

La durée varie selon les personnes. Il peut s'écouler 10 à 15 ans, parfois plus, parfois moins, entre l'infection au VIH et les symptômes du sida. Une thérapie antirétrovirale peut aussi empêcher l'évolution vers le sida en réduisant la charge virale chez une personne contaminée.

• **Où se trouve le VIH dans le corps ?**

Dans les fluides corporels : le sang, le sperme, les fluides vaginaux (mucus cervical, cyprine) et le lait maternel.

• **Comment le VIH se transmet-il ?**

Le VIH se transmet par pénétration (anale ou vaginale) :

- lors d'un rapport sexuel,
- par transfusion sanguine,
- par le partage d'aiguilles contaminées dans les établissements de soin et chez les toxicomanes,
- de la mère à l'enfant au cours de la grossesse, de l'accouchement et de l'allaitement,
- lors d'un piercing ou d'un tatouage si les instruments utilisés sont contaminés, ne sont pas stérilisés ou sont partagés entre plusieurs personnes. Les instruments conçus pour pénétrer dans la peau ne doivent être utilisés qu'une fois, puis jetés ou nettoyés et stérilisés correctement.
- lors d'une coupure avec un rasoir ou un couteau contaminé.

• **Le VIH peut-il s'attraper en embrassant ou en se prenant dans les bras, en se faisant piquer par un moustique ou en faisant du sport?**

Avec ou sans la langue, un baiser sur la bouche ne présente aucun risque.

Aucun moustique ou quelque autre insecte ne peut transmettre le VIH en piquant.

Le VIH ne se transmet ni par la transpiration, ni par la respiration, ni par les larmes, ni en se serrant la main, ni en utilisant les toilettes, ni en buvant dans le même verre, ni par la toux ou un éternuement.

liquides contaminants	portes d'entrée
<p>sang sperme sécrétions vaginales (cyprine, mouille) liquide séminal (pré-éjaculatoire, lubrifiant naturel arrivant dès l'érection) lait maternel</p> <p>salive - sueur - larmes - urine ne sont pas contaminants</p>	<p>muqueuse buccale muqueuse vaginale muqueuse anale muqueuse œsophagienne gland plaie ouverte</p> <p>Les muqueuses oculaires et nasales ne sont généralement pas « touchées ». Il peut y avoir cependant un risque lors d'une éjaculation faciale par exemple.</p>

• Le VIH peut-il être soigné ?

Non. Il existe toutefois un traitement efficace qui, s'il est commencé rapidement et pris régulièrement, permet à une personne vivant avec le VIH d'avoir une qualité et une espérance de vie similaires à celles des personnes saines. Il existe un traitement préventif post-exposition (PPE) qui combine des médicaments, des tests en laboratoire et des conseils. Ce traitement doit commencer quelques heures après une exposition potentielle au VIH et dure quatre semaines environ. Il peut empêcher l'infection au VIH.

• Comment éviter l'infection par le VIH ?

- rapports sexuels sans pénétration,
- utilisation systématique et correcte d'un préservatif masculin ou féminin,
- abstinence.

• Qu'est-ce que le préservatif féminin ?

C'est une méthode de contraception contrôlée par la femme. Il s'agit d'une gaine solide, souple et transparente qui s'insère dans le vagin avant la relation sexuelle. Il protège aussi bien des risques de grossesse que des infections sexuellement transmissibles dont le VIH. Il est disponible sans ordonnance.

• Puis-je avoir plusieurs infections sexuellement transmissibles à la fois ?

Oui, et chacune nécessite son propre traitement.

GROSSESSES, CONTRACTIONS ET IVG

• Qu'est-ce qu'une grossesse ?

C'est l'état d'une femme entre la fécondation et l'accouchement.

C'est une période où le corps change rapidement (gonflements des seins, nausées, prise de poids, humeurs changeantes, sensation de bien-être, etc.).

La plupart de ces transformations sont temporaires et disparaissent après l'accouchement.

VOUS ÊTES ENCEINTE ?

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'association IVG, contraception, sexualités par tchat ou par téléphone au **0800 08 11 11** (numéro vert, national et gratuit)

• Qui a le droit « d'avoir » un enfant ?

La procréation médicalement assistée (PMA) est un ensemble de techniques médicales. Elle est ouverte au couple hétérosexuel ayant des difficultés à avoir un enfant ou ne pouvant pas en avoir, aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires.

Sous certaines conditions, il est possible de conserver ses gamètes en amont en vue d'une grossesse ultérieure par PMA.

• Quelles sont les différentes techniques de PMA ?

L'insémination artificielle : la fécondation a lieu naturellement, à l'intérieur du corps de la femme. On introduit les spermatozoïdes dans l'utérus pour faciliter la rencontre entre le spermatozoïde et l'ovule/l'ovocyte. Soit avec le sperme du conjoint, soit avec le sperme d'un donneur anonyme.

La fécondation in vitro (FIV) : la fécondation a lieu en laboratoire, et non dans l'utérus de la femme. Un spermatozoïde est directement injecté dans l'ovule pour former un embryon. Une fois conçu, l'embryon est ensuite transféré dans l'utérus de la future mère. La FIV peut être réalisée avec :

- l'ovule de la femme et le sperme d'un donneur ;
- le sperme du conjoint et l'ovule congelé d'une donneuse anonyme ;
- le sperme d'un donneur et l'ovule d'une donneuse.

L'accueil d'embryon : la fécondation a lieu en laboratoire et les embryons sont congelés en prévision d'une utilisation ultérieure.

• Dans le cas d'une PMA, peut-on avoir accès à ses origines ?

Seule la personne née d'un don de gamètes peut demander l'accès à ses origines, une fois devenue majeure. Mais cet accès aux origines dépend du consentement du donneur à communiquer son identité. Avant le 1^{er} septembre 2022, cette communication n'était pas une obligation pour le donneur.

• Qu'est-ce que la GPA ?

C'est le fait pour une femme, souvent appelée « mère porteuse », de porter un enfant pour le compte de « parents d'intention » à qui il sera remis après sa naissance.

• La gestation pour autrui (GPA) est-elle autorisée ?

Elle est autorisée dans quelques pays, notamment, au Danemark, aux Pays-Bas, en Grèce, en Albanie, au Canada, dans certains États fédérés américains.

En France, la GPA est interdite : le recours aux mères porteuses étant considéré comme une marchandisation du corps de la femme et de l'enfant.

Pour certains partisans de la GPA, il existe « une GPA éthique », une GPA dans laquelle la



mère porteuse n'est pas payée mais est reconnue et aimée: cette GPA est perçue comme un don. Mais pour ses détracteurs, même si des GPA non rétribuées existent, « on ne donne pas plus un enfant qu'on ne le vend ». Le débat porte aujourd'hui sur la reconnaissance à l'état civil des enfants nés par GPA à l'étranger.

• **Quels sont les moyens de contraception?**

Les pilules, les stérilets, les préservatifs, les spermicides, la vasectomie, la ligature des trompes.

• **Que faire en cas de grossesse non-désirée?**

Face à cet imprévu, de nombreuses jeunes filles et femmes peuvent ressentir une grande détresse et se mettre à paniquer. Les options possibles :

- poursuivre la grossesse et accueillir l'enfant ;
- poursuivre la grossesse et confier l'enfant à l'adoption ;
- interrompre la grossesse.

La majorité des grossesses imprévues sont liées à une erreur d'utilisation de la méthode contraceptive : oubli de pilule, glissement ou déchirement de préservatif, stérilet mal installé.

Si vous êtes mineure, vous bénéficiez des mêmes options qu'une personne majeure.

LA PILULE D'URGENCE

Également appelée la « pilule du lendemain », elle est disponible dans toutes les pharmacies sans ordonnance.

Si vous avez moins de 18 ans, elle vous sera délivrée gratuitement et de manière anonyme en pharmacie, auprès des personnels de santé scolaires et dans les centres de planification (Planning familial).

Pour les plus de 18 ans, elle coûte entre 4 et 18 euros environ, mais elle est remboursée à 65% par l'Assurance maladie si elle vous est prescrite par un médecin.



© Le Meur

• **Qu'est-ce que l'IVG ?**

En France, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est un droit fondamental qui contribue, au même titre que la contraception, à l'émancipation des femmes, à leur liberté et à la lutte pour l'égalité femmes-hommes.

Depuis mars 2024, ce droit est inscrit dans la Constitution et l'entrave à l'IVG est un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

• **Qui peut recourir à l'IVG?**

Toute femme enceinte, même mineure. Et seule la personne concernée peut en faire la demande.

L'IVG est possible jusqu'à 14 semaines de grossesse, soit 16 semaines après le 1^{er} jour des dernières règles.

L'IVG est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

Une personne mineure n'a pas besoin d'une autorisation parentale pour avorter mais elle doit être accompagnée d'une personne majeure de son choix.

Il est possible de bénéficier d'un anonymat total pour cet acte.

• **Quelles sont les méthodes d'IVG?**

- L'IVG chirurgicale (instrumentale), qui consiste en une aspiration de l'œuf à l'intérieur de l'utérus, précédée d'une dilatation du col de l'utérus. L'intervention doit obligatoirement se pratiquer en hôpital ou au centre de santé et peut être réalisée sous anesthésie locale ou générale.

- L'IVG médicamenteuse est pratiquée jusqu'à la fin de la 7^e semaine de grossesse, soit au maximum 9 semaines après le début des dernières règles. Elle consiste à prendre deux médicaments, le premier servant à interrompre la grossesse et le second, à avaler dans un délai de 24h à 48h, servant à provoquer l'expulsion de l'œuf. Les saignements sont abondants mais cette IVG peut se pratiquer à domicile.

Le retour de la fertilité après une IVG, c'est immédiat!

Il est donc recommandé d'utiliser une contraception le plus rapidement possible.



SOUTIENS FINANCIERS

Pour la création de ce livret et de la vidéo pédagogique, Dessinez Créez Liberté a bénéficié du soutien de la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires), du ministère de la Culture, du ministère de l'Éducation nationale, du CIPDR (Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), de la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales), de la Caisse d'allocations familiales de Paris et de *Charlie Hebdo*.

REMERCIEMENTS

À Caroline Fourest pour sa disponibilité et sa relecture.
À Luce Mondor pour ses corrections.
À Maëlle Joly pour sa fidélité.

INFORMATIONS ET CONTACT

www.dessinezcreezliberte.com

